



SAISON 2020/2021

DROIT A L'IMAGE :

« Selon les articles 226-1 à 226-8 du Code civil, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image.

En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle **une personne est clairement reconnaissable** n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non.

Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central, ou bien les photos prises de loin ou de dos. »

L'association publie sur son site Internet des photos et/ou des séquences filmées des randonnées . **Elles relèvent de la communication interne à l'Association.**

1/ J'autorise OUI / NON....la diffusion de mon image sur le site d'Espace Rando, exclusivement dans les pages réservées aux membres adhérents. (*)

L'association communique également pour sa promotions avec les médias , lors de journées d'associations, de forums, communiqués de presse, panneaux d'information, sur des stands, etc.....

2/ J'autorise OUI / NON....la diffusion de mon image, prise dans les rassemblements, lors de manifestations, dans le cadre de la promotion de l'association. (*)

(*) Rayer la mention inutile.

P.S. Lorsqu'une photo est destinée à paraître dans la presse, ou une brochure (ex :Office du Tourisme,etc) l'information est donnée dès la prise de vue et toute personne ne désirant pas y figurer peut le signaler et se mettre à l'écart.

N.B. Dans le cas où j'ai répondu « OUI » ,je garde la possibilité de m'opposer à la publication d'une photo déterminée .Mon autorisation peut-être annulée à tout moment.

NOM : Prénom :fait à :
date : Signature :